

Etat et régulation monétaire

THABET Mohamed Nasser

Docteur d'état en sciences économiques

Professeur à l'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger

ESC, Alger, Algérie

Résumé :

La régulation en général et économique en particulier, est le fait d'une autorité qu'est l'ETAT. Lequel intervient pour organiser, orienter et réguler l'économie globalement, et, certains domaines particuliers, comme la conception et la mise en place d'une série de politiques, en l'occurrence budgétaire, fiscale, monétaire, dit-on, en tant que régulations conjoncturelles à côté d'autres touchant aux structures de l'économie. (R. BARRE, J. FONTANEL. 1993).

Ce papier a pour objet de traiter de la régulation monétaire laquelle est manifestée par une politique dynamique et active ayant comme caractéristiques :

- de tracer des objectifs signifiés par la réalisation de la stabilité monétaire interne et externe, à l'image de toute régulation qui doit définir des objectifs à atteindre.
- Par suite, la régulation monétaire de l'Etat se propose de définir une série d'instruments ou de mécanismes qui interviendront directement ou indirectement selon leurs spécificités, aux fins de réguler la masse monétaire.

Mots clefs : *Régulation économique, régulation monétaire, masse monétaire, stabilité monétaire, instruments et mécanismes de régulation monétaire.*

Introduction :

La régulation monétaire est spécifique car faisant partie de la régulation économique, à l'instar de la politique menée par l'Etat et ayant pour vocation d'organiser, d'orienter et de réguler les différentes activités économiques. Ces aspects de régulation sont liés au type de système économique. Ainsi, pour une économie de marché, l'autorité de régulation, en l'occurrence l'Etat capitaliste contemporain ou moderne a pour vocation de veiller à la mise en œuvre d'une concurrence effective, loyale et durable. A savoir que la régulation économique signifie de rendre le système économique comme étant une économie concurrentielle appliquée et respectée à la fois, à partir de lois sur la concurrence,

suivie par l'appréhension des différents agents économiques en ayant la volonté et la finalité pour que la concurrence soit partagée par tous et obéissant à ses lois. L'ensemble de ce système devra assurer la pérennité des principes majeurs de l'économie de marché concurrentiel.

Pour cela, l'Etat se doit de réguler l'économie capitaliste en réalisant les actions suivantes basées dans leur ensemble ou de façon spécifique sur des politiques.

D'abord, l'Etat doit veiller à connaître et à suivre l'évolution des activités économiques, et ce par le biais des mécanismes de marché en harmonie avec les politiques conjoncturelles, entre autres, la régulation monétaire, et, celles structurelles, dans le cadre de l'économie concurrentielle de marché à préserver durablement.

Ensuite, et, en concomitance, l'Etat capitaliste assoie une série de lois afin, d'une part, rendre la concurrence économique loyale de façon permanente, et, d'autre part, promouvoir les activités économiques et les comportements des agents économiques qui concrétisent les politiques de l'Etat. Ainsi, les instruments juridiques de la régulation prônée par l'Etat capitaliste contemporain, ont pour but de stimuler, d'orienter et de sanctionner aux fins d'atteindre les objectifs assignés à l'économie. Ces outils de régulation ont, d'une part, pour but de maximiser les résultats économiques positifs, en l'occurrence l'émission et la création de la masse monétaire nécessaire à la bonne gestion de l'économie. D'autre part, la régulation économique, en général, et monétaire, en particulier, tend à minimiser les coûts de la croissance économique, tels la maîtrise de l'inflation, du chômage, etc ...

En spécifiant ce papier pour la régulation monétaire de l'Etat, principalement, par le biais de la banque centrale, il convient de préciser que cette régulation comprend deux phases :

- la définition des objectifs de régulation,
- et, la mise en œuvre des instruments ou mécanismes de régulation.

Les objectifs de la régulation monétaire visés par l'Etat capitaliste régulateur sont résumés dans la stabilité interne et externe de la monnaie. En effet, l'économie de marché a besoin, d'abord, d'une unité monétaire stable, laquelle permet aux agents économiques de réaliser à la fois leurs calculs et leurs choix, ensuite, elle a besoin de la quantité indispensable en moyens de paiement, ceci compte tenu de la nécessité de maîtriser l'inflation.

1 – Accroissement de la masse monétaire et inflation :

Ainsi, la régulation monétaire vise, selon la théorie quantitative de la monnaie que l'accroissement de la masse monétaire soit maîtrisée à court et à moyen terme (voire à long terme).

D'abord, à court terme, l'accroissement de la masse monétaire (M) entraîne la hausse du niveau général des prix (P), et ce en adoptant le raisonnement basé sur l'équation suivante :

$$M.V = P.Y,$$

parce que la vitesse de la circulation (V) et le montant des transactions (Y) sont stables (B. BERNIER, Y. SIMON, 1995).

Ce raisonnement est approfondi dans le cadre du moyen terme qui observe une variation de la production (ou des transactions), mais au cas où son accroissement a lieu à un rythme plus faible que celui de la masse monétaire, alors, le processus inflationniste est enclenché. Pendant cette période, le raisonnement est mesuré en terme de taux de croissance comme suit, à partir de l'équation notée plus haut :

$$\Delta M + \Delta V = \Delta P + \Delta Y,$$

$$\text{ou } dM/M = dP/P + dY/Y,$$

en raison de la liaison entre ΔM et ΔV . D'où, le raisonnement qui s'ensuit :

$$\Delta M \text{ ou } m = p + y \text{ ou } (\Delta P + \Delta Y).$$

Ainsi, si ΔM est supérieur à ΔY , alors, ΔP est positif (supérieur à 0), dans de tel cas, il y a inflation. Dans les cas, où l'accroissement de la masse monétaire n'excède pas celui de la production, alors, il y a absence d'inflation (R. MUNDEL, 1977).

Notons que les variations à moyen terme de la production sont dues à la croissance démographique, d'une part, car créant des débouchés ou des demandes croissantes pour les biens et services de production (ou d'investissement) et de consommation. D'où, s'ensuit l'impact du progrès technique, d'abord comme facteur "inducteur", puis, comme facteur "induit". Et, comme la somme ($p + y$) signifie respectivement la somme du taux d'inflation et celui de la croissance économique réelle (ou de la production), alors, on peut parler du taux de croissance nominale de la production..

La liaison entre ces facteurs décrivant et expliquant le processus inflationniste est donnée par l'école monétariste selon les étapes suivantes:

- Soucieux de relancer l'activité économique, les pouvoirs publics interviennent en procédant à la régulation par des politiques monétaires "activistes", destinées à rendre la demande dynamique ou plus dynamique.
- Suite à cette relance de la demande, des variations de la masse monétaire sont accompagnées d'accroissements (ou de croissance à moyen terme) de l'activité économique réelle.
- Enfin, ces changements débouchent vers (ou sur) des fluctuations du niveau des prix.

Ainsi, M. FRIEDMAN conclut qu'à la suite de toute expansion de la masse monétaire plus forte que le taux normal d'accroissement de la production, il y a inflation (F. AFTALION, A. FOURCANS, 1981).

2 – Inflation, déflation, stagflation et désinflation :

Aussi, afin de clarifier le phénomène inflationniste par rapport à d'autres qui s'y rapprochent, essayons d'en donner des définitions aussi concises que possibles.

L'inflation est la hausse généralisée et continue du niveau général des prix des biens et services, et, l'objet de la régulation monétaire est de se fixer l'objectif de l'éradiquer, sinon de la minimiser en la maîtrisant (J. P. BENASSY, R. BOYER, R. M. GELPI, 1979).

La déflation est d'abord l'opération de déflater une valeur nominale, en lui donnant une valeur réelle, tel que le passage du PIB nominal ou en valeur au PIB réel ou en volume. D'où, l'observation que la déflation est le contraire de l'inflation.

Historiquement, la déflation est le phénomène qui a caractérisé l'économie capitaliste lors de la crise mondiale de 1923-1933, montrant la baisse généralisée et continue du niveau général des prix.

D'autre part, la stagflation est un phénomène " composite " englobant à la fois une coexistence d'un taux d'inflation élevé, d'un chômage important et permanent, dans le cadre d'une croissance économique relativement lente, ou une stagnation, voire d'une récession.

Ainsi, ce phénomène de stagflation a été généré par des transformations institutionnelles du capitalisme, lequel, depuis 1945, pourtant une période de reconstruction des économies européennes d'après guerre, a été caractérisé par une " régulation " monopolistique et non plus concurrentielle, laquelle avait subi un dysfonctionnement entraînant le développement du chômage (E. MALINVAUD, 1983).

Quant à la désinflation (J. CLING, F. MEUNIER, 1986), elle a caractérisé l'économie capitaliste occidentale depuis les années 1980, reflétée par une diminution généralisée et continue du taux d'inflation. Elle a été le fait, principalement, des facteurs ci-après :

- la désinflation a suivi une période de forte hausse des prix, induite par les " chocs pétroliers " respectivement de 1973 et 1979,
- ensuite, elle s'est manifestée par une baisse des prix des matières premières et du pétrole brut importés,

- enfin, la hausse ou montée du chômage a eu comme effets le ralentissement des salaires et, par suite, la baisse des coûts salariaux.

3 – Formes ou causes de l'inflation :

Après avoir procédé à ces comparaisons, il est possible de détailler, encore, le phénomène de l'inflation en passant en revue les principaux facteurs qui en sont les causes.

Citons, d'abord, l'inflation liée à la demande globale qui peut excéder l'offre globale relativement inélastique, d'où l'apparition de tensions inflationnistes. Lesquels peuvent être dus, en pays en voie de développement, à la recherche de plus de biens et services de consommation, voire, de production ou d'équipement, mais, au vu du retard accusé par l'appareil de production local, ne pouvant pas suivre l'allure ou le rythme des demandes de consommation et d'investissement, le "gap inflationniste" peut s'élargir d'avantage.

Par ailleurs, l'histoire de l'économie capitaliste occidentale a montré qu'il y a eu corrélation entre l'inflation et l'ampleur du déficit budgétaire en pourcentage du PIB et son financement monétaire. Aussi, les économies européennes (ou l'Europe) se sont fixées un plafond régulateur pour ce taux de 3 % à ne pas dépasser ou à atteindre.

En effet, en raison de la raréfaction relative des ressources (ou recettes) par rapport aux besoins de financement d'équipement, notamment d'infrastructures, l'Etat se trouve incité à recourir au déficit budgétaire, en recherchant des liquidités monétaires auprès de la banque centrale ou du marché monétaire en contrepartie de l'émission ou la cession de bons du Trésor public. Celui-ci, en Algérie, a eu recours, au paravent, aux avances de la Banque d'Algérie, afin de combler, sinon, de compléter ses besoins de financement. Mais, depuis 2004, la position du Trésor est devenue créditrice.

L'inflation peut être ou provoquée par les coûts, en particulier, les salaires qui ont tendance à augmenter sans l'amélioration de la productivité, mais, plutôt, en raison des pressions des syndicats ouvriers

et leur " arme " de grèves. Par suite, les entreprises ont tendance à vouloir sauvegarder, sinon, à maximiser les profits ou bénéfices par la hausse des prix de vente de leurs produits.

La conjugaison des formes d'inflation par la demande et par les coûts, provoque ou entraîne une spirale inflationniste tracée comme suit :

- (1) Accroissement de la demande globale devenue supérieure à l'offre globale,
- (2) Augmentation des prix,
- (3) Formation et croissance de l'autofinancement,
- (4) Accroissement des investissements ,
- (5) Hausse des prix,
- (6) Montée des salaires,
- (7) Renchérissement ou augmentation des coûts et prix de revient,
- (8) Tendance à la hausse des prix,
- (9) Elévation des revenus,
- (10) Augmentation de la demande globale,
- (11) Tendance continue à la hausse des prix, ou étape avancée du processus inflationniste, etc. ...

L'inflation importée, quant à elle, est due au renchérissement des importations, comme inputs ou biens d'équipement, incitant les entreprises à augmenter les coûts et prix de revient de leurs produits, sinon à les supporter, tout en les répercutant, par la suite, sur les prix de vente internes.

De même, lorsque la balance des paiements courants accuse un excédant entraînant un afflux de devises, d'où une augmentation de la liquidité de l'économie, avec des variations du niveau des prix, un

accroissement du revenu national et de la demande intérieure globale, avec un excès inflationniste.

Citons, par ailleurs, l'inflation induite par l'émission pléthorique de billets ou de la monnaie, en vue de créer une richesse future, à savoir la croissance du PIB, par la banque centrale, reflétant le cas de " la planche à billets ", afin de répondre aux " besoins de liquidité " de l'économie, situation ayant caractérisé l'économie algérienne à la fin des années soixante, dont les symptômes étaient, principalement :

- Tarissement des ressources financières internes,
- Monopole étranger sur les " réservoirs " ou sources de financement du pays, notamment les hydrocarbures, en particulier pour le pétrole,
- Difficultés de recourir aux sources de financement externe, en l'occurrence le non fonctionnement du code des investissements de cette décade et les réticences de l'étranger pour répondre aux demandes de prêts algériennes.
- Besoins de financement pressants et attendus avec l'amorce du processus de planification organisationnel (plan triennal) et du développement industriel, notamment (premier et deuxième plans quadriennaux des années soixante-dix).

Cette forme d'inflation induit l'augmentation de la masse monétaire par l'émission non régulée, à savoir, non seulement couverte par des contreparties, mais, également, et, surtout, par la non garantie d'une couverture future en terme de croissance réelle.

L'accroissement de la masse monétaire peut être due à la non régulation de la distribution des crédits, ce qui induit, également, l'inflation, pour les raisons analogues sus-citées. Ainsi, au lieu de parler d'une émission pléthorique de billets, uniquement, il faudrait, également, observer une création monétaire pléthorique initiée par le système bancaire, notamment, sous le poids de l'endettement.

L'inflation peut être due à des causes structurelles, à l'instar de celle liée aux secteurs dont l'offre des produits est insuffisante, d'où augmentation

de leurs prix, bien que cette forme soit comparable à l'inflation par l'offre globale. Ce type d'inflation est significatif, lorsque les entrepreneurs de secteurs oligopolistiques ou monopolistiques influencent l'élévation des prix du fait de leurs positions de monopoles spécifiques ou particuliers. Alors, on parle dans ces cas de prix " administrés " car non régis par les mécanismes du marché concurrentiel ou lois de l'offre et de la demande.

4 – Mesure de l'inflation :

Une fois avoir essayé de stratifier les formes d'inflation et leurs causes, il convient, à présent, de résumer les indicateurs des mesures inflationnistes. En effet, elle peut être exprimée, selon les cas, par des indices spécifiques.

Citons, d'abord, et à titre d'exemple, les indices des prix à la consommation, lesquels sont définis par les critères ci-après, notamment:

- en déterminant la catégorie des ménages et leurs sous-catégories de façon exhaustive que possible, de telle manière, qu'elles soient significatives ou assez représentatives. Ainsi, la sous-catégorie des ouvriers peut ou doit constituer la base pour la définition et la valorisation ou revalorisation du salaire minimum à garantir;

- comprendre de façon exhaustive que possible, les nombres de postes et les types de consommations, lesquelles obéissent à des opérations de mises à jour ou d'actualisation, de même qu'à des essais comparatifs, notamment, avec les pays développés afin de rendre les indices utilisés plus normatifs, car toute régulation doit être normative, par suite, reposer des normes " universelles ";

- permettre d'élargir l'espace des comparaisons afin de maîtriser les risques ou aléas dans le cadre des échanges avec le reste du monde, en particulier, développé, et, par suite, maîtriser l'équation compétitivité-prix, afin, en l'occurrence, de prévenir les déficits du commerce extérieur, comme le phénomène de renchérissement des importations ;

- faciliter les recherches théoriques et appliquées, en vue de préconiser des solutions ou opportunités pour parfaire les aspects globaux

de la politique économique, en général, et, la politique monétaire, de manière spécifique, car la régulation signifie, entre autres, l'apport à toute politique en vue de l'améliorer.

D'autre part, les indices des prix de gros ont l'importance de tracer l'évolution des groupes de produits ayant de l'influence ou impact sur le devenir et la performance des branches d'activités économiques ainsi que sur leurs secteurs d'appartenance. Citons, en l'occurrence :

- les produits agricoles, alimentaires, pour l'agriculture et l'agroalimentaire,
- les biens industriels, énergétiques, pour l'industrie et l'énergie,
- les matériaux de construction, pour le secteur du bâtiment et travaux publics, etc ...

Enfin, l'indice " implicite " du PIB, à savoir le rapport du PIB nominal au PIB réel, est l'indice déflateur du PIB. Lequel signifie, autrement dit, le rapport du PIB en valeur de l'année " t " évalué aux prix de l'année " t - 1 ". Aussi, le résultat de ce rapport exprimé en pourcentage, indique la hausse des prix du PIB, ou le taux d'inflation à l'année " t ". (E. ARCHAMBAULT, 1994).

Comparativement, citons l'indice de volume du PIB qui exprime les seules augmentations des quantités (ou volume) produites. Il est égal au rapport du PIB réel de l'année " t " évalué aux prix de l'année " t - 1 ", au PIB en valeur de l'année " t - 1 ". Ainsi, le résultat de ce rapport exprimé en pourcentage indique la croissance réelle du PIB à l'année " t ". Par conséquent, tant que le taux d'inflation est inférieur ou identique à ce taux de croissance, alors, la croissance économique " couvre " l'inflation, et, il y a régulation " automatique " de l'économie, et, c'est l'objectif idéal de la régulation monétaire.

5 – Régulation et stabilité interne de la monnaie :

La stabilité interne de la monnaie nécessite le suivi de la masse monétaire et des normes de sa progression. Ainsi, notons, en particulier,

le suivi des agrégats monétaires. (B. BERNIER, Y. SIMON, 1995). En effet, ces composantes monétaires peuvent être synthétisées comme suit:

- M1 qui regroupe les monnaies divisionnaires, les billets et les dépôts.
- M2 qui contient M1 et les placements à vue sous formes d'épargne.
- M3 qui inclut M2, en plus des dépôts en devises, des placements à terme et des titres de créances.
- M4 qui regroupe M3 avec les bons du trésor, les billets de trésorerie et les bons à moyen terme négociables.

Le suivi des agrégats devrait s'inscrire dans une période longue, et, non pas uniquement dans le court et le moyen terme, bien que celui-ci pourrait s'assimiler au long terme. Ainsi, pendant cette période, la croissance économique couvre celle monétaire, alors, il y aura stabilisation de l'inflation. Car, la stabilisation des prix n'a de signification que sur une assez longue période.

Aussi, le passage du court, puis, vers le moyen, pour le long terme, permet de tirer la conclusion que la régulation monétaire ne doit pas être, uniquement, conjoncturelle, mais, aussi, structurelle. Ainsi, si la croissance de M3 est compatible avec celle du PIB réel, il y a lieu d'élargir l'action de suivi à l'endettement intérieur total, lequel comprend l'ensemble des ressources d'emprunt mises à la disposition de l'économie et, non pas, uniquement, à l'agrégat M3 qui a comme contrepartie le crédit interne, essentiellement.

La régulation monétaire interne repose sur une série d'instruments de régulation qui peuvent être exposés synthétiquement, comme suit, et, dont la diversité tient à la volonté de la banque centrale.

(J H DAVID, 1983).

Citons d'abord, la régulation de la liquidité bancaire que l'institut d'émission peut maîtriser en limitant les possibilités qu'ont les établissements de crédit à reconstituer leurs liquidités en ayant recours

au réescompte de leur portefeuille commercial. Celui-ci peut être réduit par la banque des banques, ou plafonné, notamment pour les titres à moyen terme ainsi que les bons du trésor, voire obliger les banques à les conserver. Cette action pourrait être appuyée par la fixation d'un taux de réescompte élevé de telle sorte que les banques commerciales hésitent à supporter un coût de la liquidité centrale supérieur à celle qu'elles pourraient en disposer en ayant recours au marché monétaire.

Il y a lieu, également, de parler de l'utilisation par la Banque centrale du taux des réserves obligatoires en le fixant au système bancaire, lequel taux est déterminé à la hausse en vue d'obliger les établissements de crédit à conserver une partie des dépôts pour garantir les retraits éventuels des clients et pour "geler" les possibilités d'octroi des crédits.

Dans le cas inverse, et, pour promouvoir le financement de l'économie, ce taux tend à la baisse, taux indiqué comme étant de 4 % en Algérie (A. SADEG, 2004), puis ramené à 6,5 % en 2006, et, expliquant les besoins de l'économie nationale ainsi que la situation d'excédants ou de surliquidités au niveau du système bancaire. Aussi, peut-on se poser la question sur la rationalité de conserver de tels excédents, et, de ne pas "innover" des produits ou opportunités bancaires en vue de rationaliser leurs emplois.

Par ailleurs, la Banque centrale pourrait intervenir au niveau du marché monétaire et interbancaire par des opérations "d'open market" en vue de réduire la liquidité monétaire en se présentant comme acquéreur de titres monétaires ou de créances négociables, tels que les achats de bons du trésor ou des institutions financières, les certificats de dépôts des établissements de crédit, les billets de trésorerie des entreprises et les bons à moyen terme négociables. Egalement, la Banque centrale pourrait agir par le taux d'intérêt en acceptant des cessions temporaires de titres, en pension, à des taux fixés par elle qui peuvent être variables selon la tendance de la politique monétaire.

Les opérations d'"open market" pourraient être menées au niveau du marché financier et porter sur les valeurs mobilières, et, "basculer" ou drainer la liquidité monétaire pour être transformée en ressources stables et durables aux besoins de l'économie.

L'Institut d'émission agit, également, par l'encadrement des crédits que les banques primaires pourraient accorder à l'économie. (M.CASSEL J A MASSE, 1983). En effet, il s'agit de définir des régulateurs de distribution des crédits par les établissements bancaires, et ce sur la base d'un ensemble de critères prenant les formes telles des normes pour augmenter la distribution des crédits, leur affectation selon des pourcentages afin d'atteindre les objectifs assignés à la masse monétaire, la distribution sélective ou discriminatoire entre les secteurs ou les créneaux de financement en distinguant les priorités accordées aux secteurs économiques par rapport aux particuliers, les investissements, par rapport aux exportations et aux activités immobilières, orienter l'utilisation de la liquidité bancaire vers les émissions d'emprunts obligataires, et ce par la réduction de l'assiette pour le calcul des réserves obligatoires, et, ainsi, favoriser, encore plus, les ressources stables et durables de l'économie. D'où, l'importance d'appuyer la régulation conjoncturelle par celle touchant aux structures de l'économie. Citons, également, l'encadrement des crédits aux particuliers et à la consommation, dont les bénéficiaires pourraient être incités à prendre part dans les financements par des apports propres.

6 – Régulation et stabilité externe de la monnaie :

En plus de la stabilité interne de la monnaie, pour laquelle une série d'instruments ou de mécanismes régulateurs ont été exposés, et, qui pourraient être diversifiés, par suite, il s'agit de présenter le présent paragraphe par une synthèse sur la stabilité externe de l'unité monétaire ou du taux de change. (M. BEY, 1977).

En effet, cette stabilité, comme étant l'un des objectifs de la régulation monétaire, signifie la maîtrise des facteurs de l'offre et de la demande respectivement de la monnaie nationale et pour les devises étrangères, en contrepartie, de celles exprimés par les étrangers en monnaies devises et pour la monnaie locale.

Ainsi, les nationaux ont tendance à vouloir se procurer la monnaie étrangère autant qu'ils auront besoin d'importer des biens et services de l'extérieur. Aussi, cette devise connaîtra avec le temps une appréciation

par l'accroissement de la demande nationale, en contrepartie, de la dépréciation de la monnaie locale, en conséquence de l'augmentation de son offre pour répondre aux besoins d'importation.

Par suite, cette tendance à la création de la monnaie nationale mérite d'être surveillée, maîtrisée et contenue, d'où un volet non négligeable de la régulation monétaire dans le cadre de la stabilité externe de la monnaie ou du taux de change, en corrélation avec la régulation plus globale des échanges avec l'extérieur, voire en rapport avec l'équilibre de la balance des paiements. Ainsi, cette contribution dans la maîtrise de la croissance monétaire entre dans le cadre du processus de la régulation du phénomène de l'inflation.

Pour cela, plusieurs politiques partielles ou actions sont préconisées afin de répondre aux objectifs de la régulation monétaire, aussi, il convient d'en sélectionner certaines.

D'abord, citons le contrôle du change qui signifie la " limitation ", sinon la maîtrise des entrées et sorties de capitaux (en devises convertibles), de telle sorte que les échanges avec l'extérieur ne lèsent pas l'économie nationale, par la détérioration du taux de change, au détriment de la monnaie du pays, et, par le déséquilibre de la balance commerciale, et, par suite, de la balance des paiements.

La finalité, donc, du contrôle des changes est de stabiliser ces derniers en essayant de réduire la demande nationale pour les devises (étrangères). Comme instruments de régulation, dans ce sens, citons l'interdiction ou restrictions aux banques d'opérer en devises pour leur propre compte, l'obligation signifiée aux importateurs de se procurer les devises d'importation avant d'effectuer les règlements, celle pour les exportateurs de céder leurs avoirs en devises, et, la nécessité pour le financement des investissements directs à l'extérieur par des emprunts en devises, entre autres.

A titre indicatif, et, à partir de la loi sur la monnaie et le crédit, le contrôle des changes a été assoupli, mais il restait à la Banque d'Algérie de mener les actions suivantes : (B. AMMOUR, 1997).

- gérer les réserves en devises,
- veiller à l'application de la réglementation en vigueur, en particulier, en matière de l'équilibre des changes,
- encadrer la gestion du marché des changes.

De plus, pour ce qui est du système des cotations, il y a lieu de citer que la Banque d'Algérie a eu à instituer le " Fixing ", système de cotations aux enchères en 1994, et, un marché interbancaire où les transactions de change ont lieu de gré à gré, et, les cours de change sont déterminés selon la loi de l'offre et de la demande. (B. AMMOUR, 1997).

Par ailleurs, citons la dévaluation qui consiste pour les pouvoirs publics à prendre des mesures en vue de réduire la valeur de la monnaie nationale visant les objectifs suivants :

- la baisse des prix des biens et services locaux en monnaie étrangère, ce qui favorisera la demande externe pour les exportations nationales car elles deviendront compétitives,

- la hausse des prix des biens et services étrangers en monnaie nationale, et par suite les importations des nationaux coûteront plus cher et les importateurs locaux auront tendance à les réduire. Et, l'idéal serait d'opérer des substitutions à l'importation.

Comme conséquences, observons les effets pervers de la hausse consécutive des prix internes des biens de consommation et des inputs, entraînant l'augmentation des salaires et des coûts et prix de revient. Mais, les réserves de productivité ainsi que la recherche de performance par les entreprises résidentes pourraient conduire à compenser ces impacts, afin d'éviter que la dévaluation ait un effet inflationniste et qu'elle soit, plutôt, " compétitive ". (M DEBONNEUIL . H. SDERDYNIK, 1982).

De plus, en système de change libre, la dépréciation pourrait conduire aux résultats analogues et pourrait être accompagnée de la " désinflation compétitive ", laquelle refuse toute dévaluation, et, repose sur le rééquilibrage par la stabilité du taux de change. Aussi, les objectifs

visés par cette stratégie de régulation constituent à maîtriser les coûts et prix de revient à court terme et à réaliser la croissance à long terme. (P.MORIN, 1988).

Ainsi, les pays capitalistes occidentaux ont utilisé de manière complémentaire, entre autres, les politiques budgétaire et monétaire depuis le début des années 1980, lesquelles ont entraîné et réalisé les objectifs suivants :

- la stabilité des prix par la maîtrise des coûts et prix de revient,
- une stabilité conjuguée des prix et de la masse monétaire ayant entraîné le redressement et le rééquilibrage des échanges extérieurs compétitifs,
- cette compétitivité a reposé sur les investissements promus par l'épargne et ayant comme conséquences positives : la croissance et l'emploi.

Conclusion :

Comme idées concluantes pour ce papier, essayons d'insister sur la nécessité de voir l'Etat régulateur concevoir, organiser, orienter et veiller à la bonne, sinon, meilleure gestion de l'économie à la fois aux plans macro et micro économiques. Pour cela, des politiques, non plus, seulement, de gestion de l'économie, mais, surtout, afin de la parfaire en vue de meilleurs résultats ou de performance. Et, la politique monétaire est appelée à renforcer ce processus de compétitivité économique, en jouant le rôle de la régulation monétaire.

Références bibliographiques

- 1 - **R. BARRE. J. FONTANEL.** Principes de politique économique, O.P.U, Alger, 1993.
- 2 - **B. BERNIER. Y. SIMON.** Initiation à la macroéconomie, Dunod, Paris, France, 1995.
- 3 - **R. MUNDEL.** Croissance et inflation, Dunod, Paris, France, 1977.
- 4 - **F. AFTALION. A. FOURCANS.** Le monétarisme, P.U.F, Paris, France, 1981.
- 5 - **J. P. BENASSY. R. BOYER R.M. GELPI.** Régulation des économies capitalistes et inflation, Revue économique, France, 1979.
- 6 - **E. MALINVAUD.** Essais sur la théorie du chômage, Calmann – Levy, Paris, France, 1983.
- 7 - **J. CLING. F. MEUNIER.** La désinflation en France, Revue économique, novembre, France, 1986.
- 8 - **M. AFTALION.** L'inflation, P.U.F, Paris, France, 1977.
- 9 - **E. ARCHAMBAULT,** Comptabilité nationale, Economica, Paris, France , 1994.
- 10 - **J. H. DAVID.** La monnaie et la politique monétaire, Economica, Paris, France, 1983.
- 11- **M. CASSEL J. A. MASSE,** L'encadrement du crédit, P.U.F, Paris, France, 1983.
- 12 - **M. BYE,** Relations économiques internationales, Dalloz, Paris, France, 1977.
- 13 - **M. DEBONNEUIL. H. STERDYNIK,** Apprécier une dévaluation, Revue économie et statistique, mars, France, 1982.

- 14 - **B. AMMOUR**, Pratique des techniques bancaires – Référence à l'Algérie, Ed. Dahlab, Alger, 1997.
- 15 - **A. SADEG**, Le système bancaire algérien - La nouvelle réglementation, ISBN, Alger, 2004.
- 16 - **P. MORIN**, Une analyse du processus de désinflation, Economie et prévision, janvier, France, 1988.
- 17 - **S. BELLAL**, La régulation monétaire en Algérie (1990-2007), Revue du chercheur N° 08/2010.
- 18 - **A. BENACHENHOU**, Algérie : Marché du crédit bancaire et marché monétaire en Algérie, El Watan 2007.
- 19 - **Missions économiques, Ambassade de France**, La politique monétaire en Algérie, 2006.